Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D.R.I.R.E. PICARDIE
14 AOUT 2007

PREFECTURE DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

Récépissé du 7 août 2007

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu l'acte administratif du 14 février 1991 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à Saint-Maximin par la société CICPAR ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 25 juillet 2007 par Monsieur le président directeur général de la société BakeMark Ingredients France ;

DONNE RECEPISSE

à Monsieur le président directeur général de la société BakeMark Ingredients France de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 7 août 2007

pour le préfet
et par délégation,
la chef de bureau,

Mireille Auregan